



APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15/2019

**Objet : Exécution d'une Prise des Vues aériennes Numériques en
Couleur avec Stereopreparation et Etablissement des Ortho-Images et des
Plans de Restitution par Procédé Photogrammetrique**

--
- Province Fquih Ben Salah -

Règlement de Consultation

« Lot Unique »

Appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 15/2019 (séance publique), en application de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 16 et l'alinéa 3 du paragraphe 3 de l'article 17 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés publics de l'Agence Urbaine de Béni Mellal.



Agence Urbaine de Béni Mellal

Boulevard Mohammed V, BP 569, Béni Mellal, 23000, Maroc
Tél : +212 5 23 48 40 64 - Fax : +212 5 23 48 52 60

Email : aubm@menara.ma
Web : aubenimellal.net



ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION :

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert n° 15/2019 sur offres de prix relatif à la réalisation d'une prise des vues aériennes numériques en couleur avec stéréopréparation et établissement des ortho-images et des plans de restitution par procédé photogramétrique. Il a été établi en vertu des dispositions de l'article 18 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Urbaine de Béni Mellal.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement précité. Toute disposition contraire au règlement précité est nulle et non avenue. Seules sont valables, les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article 18 et des autres articles du règlement précité.

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE :

Le Maître d'Ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est l'Agence Urbaine de Béni Mellal, représentée par son Directeur.

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Urbaine de Béni Mellal, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) La copie de l'avis d'appel d'offres ;
- b) L'exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- e) Le modèle de déclaration sur l'honneur ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE 4 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS :

Conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement précité :

- 1) Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui:
 - ❖ Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
 - ❖ Sont en situation fiscale régulière pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives, ou à défaut de règlement constitué des garanties suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
 - ❖ sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.
- 2) Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :
 - ❖ Les personnes en liquidations judiciaires ;
 - ❖ Les personnes en redressement judiciaire sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.
 - ❖ Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive dans les conditions fixées par l'article 142 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Urbaine de Béni Mellal.
 - ❖ Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation des marchés.

ARTICLE 5 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS :

Conformément aux dispositions de l'article 25 du Règlement précité les pièces à fournir par les concurrents sont :

1. Une déclaration sur l'honneur comportant les indications et les engagements précisées à l'article 26 du règlement précité et conformément au modèle ci-joint ;
2. L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. Le cautionnement provisoire du présent appel d'offres ouvert sur offres de prix est fixé à **30.000,00 DH**.
3. Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue



Agence Urbaine de Béni Mellal

Boulevard Mohammed V, BP 569, Béni Mellal, 23000, Maroc
Tél : +212 5 23 48 40 64 - Fax : +212 5 23 48 52 60

Email : aubm@menara.ma
Web : aubenimellal.net



Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du règlement précité :

A- UN DOSSIER ADMINISTRATIF COMPRENANT :

1. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
 - s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
 - s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
 - Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
 - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
2. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du règlement des marchés de l'Agence Urbaine de Béni Mellal. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
3. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 du règlement des marchés de l'Agence Urbaine de Béni Mellal ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux 2. et 3. ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

4. Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;
5. L'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et le dossier additif et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 25 du Règlement précité, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;
2. S'il est retenu pour être attributaire du marché sont :
 - a) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du **Règlement** précité. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
 - b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 du **règlement relatif aux marchés publics de l'Agence Urbaine de Béni Mellal** précité ou de la décision du ministre



charge de l'emploi ou sa copie conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n°172-184 du 15 Joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis de cet organisme ;

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

B- UN DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations de références ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

C- UN DOSSIER ADDITIF COMPRENANT :

1. Le Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) paraphé sur toutes les pages et signé par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet avec la mention manuscrite «lu et accepté » ;
2. Le présent règlement de consultation paraphé sur toutes les pages et signé par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet avec la mention manuscrite «lu et accepté ».
3. Une attestation du conseil régional de l'Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes pour l'année budgétaire en cours mentionnant que l'I.G.T ou la société d'I.G.T est en situation régulière vis-à-vis des instances de l'ordre ;
4. Le certificat de navigabilité de l'avion en cours de validation (CDN).
5. Le Certificat calibrage de la caméra de prises des vues.

N.B : Les attestations doivent être dûment légalisées (originaux ou copies certifiées conformes).

D- UNE OFFRE FINANCIÈRE COMPRENANT :

- 1- L'acte d'engagement établi en un seul exemplaire, comportant les indications et les engagements précisés par l'article 27 du règlement précité (modèle joint en annexe).
- 2- Le bordereau des prix-détail estimatif établi conformément au modèle joint en annexe.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Les prix unitaires et le montant total du bordereau des prix-détail doivent être libellés en chiffres.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement de passation des marchés de l'Agence Urbaine de Béni Mellal, des modifications peuvent être introduites dans le dossier d'appel d'offres. Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché. Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents. Ces modifications peuvent intervenir à tout moment à l'intérieur du délai initial de publicité.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe I-2 de l'article 20 du règlement précité. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

ARTICLE 7 : RETRAIT DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES :

Conformément aux dispositions de l'article 19 du Règlement de l'Agence Urbaine de Béni Mellal Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement à la disposition des concurrents dans le bureau indiqué dans l'avis d'appel d'offres, dès la première parution de l'avis d'appel d'offres et jusqu'à la date limite de remise des offres. Il peut être également téléchargé sur le portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).



Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent par écrit à leurs frais et à leurs risques et périls.

ARTICLE 8 : INFORMATION DES CONCURRENTS :

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le maître d'ouvrage doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent. Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 9 : CONTENU ET PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

1. CONTENU DES DOSSIERS :

Conformément aux dispositions de l'article 27 du Règlement précité. Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

- Le dossier administratif cité dans l'article 5 ci-dessus ;
- Le dossier technique cité dans l'article 5 ci-dessus ;
- Le dossier additif cité dans l'article 5 ci-dessus ;
- L'offre financière.

2. PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS :

Conformément aux dispositions de l'article 29 du Règlement précité le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres.

Ce pli contient deux enveloppes comprenant pour chacune :

- a) **La première enveloppe** comprend le dossier administratif, le dossier technique et le dossier additif. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, la mention "**dossiers administratif et technique**" ;
- b) **La deuxième enveloppe** comprend l'offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et portée de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "**offre financière**".
- c) Les deux (2) enveloppes visées ci-dessus indiquent de manière apparente :
 - le nom et l'adresse du concurrent ;
 - l'objet du marché ;
 - la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 10 : GROUPEMENTS :

Les soumissionnaires pourront constituer des groupements avec d'autres membres. Dans ce cas, l'engagement des membres du groupement est soit conjoint, soit solidaire, selon les dispositions de l'article 140 du Règlement précité.



Dans tous les cas, la déclaration de groupement doit préciser le mandataire du groupement chargé de représenter le groupement vis à vis de l'Agence Urbaine de Béni Mellal jusqu'à la date de la réception définitive du marché.

Chaque membre du groupement conjoint, y compris le mandataire, doit justifier individuellement les capacités juridiques techniques et financières requises pour son engagement. Aussi le groupement conjoint doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché en précisant les parties des prestations que chaque membre s'engage à réaliser.

Chaque soumissionnaire ne présentera qu'une offre, soit lui-même, soit en tant que membre d'un groupement. Un soumissionnaire qui représente plusieurs offres ou qui participe à plusieurs offres, sera disqualifié.

ARTICLE 11 : REPARTITION EN LOTS :

Le présent règlement de consultation concerne un appel d'offres lancé en lot unique.

ARTICLE 12 : LANGUE :

Le dossier d'appel d'offres a été rédigé en français, qui sera la langue faisant foi pour toutes questions relatives à sa signification, à son interprétation et dans laquelle doivent être établies les pièces contenues dans les dossiers et les offres présentées par les concurrents.

ARTICLE 13 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS :

Conformément aux dispositions de l'article 31 du Règlement précité, les plis peuvent être au choix des concurrents :

- ❖ Soit déposés, contre récépissé, au Bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Béni Mellal.
- ❖ Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- ❖ Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'examen des offres.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception les plis sont enregistrés par le Maître d'Ouvrage dans leur ordre d'arrivée sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portées sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues à l'article 36 du Règlement précité.

ARTICLE 14 : RETRAIT DES PLIS :

Conformément aux dispositions de l'article 32 du Règlement précité, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le Maître d'Ouvrage dans le registre spécial visé à l'article 13 ci-dessus.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôt des plis fixées à l'article 31 du Règlement et rappelées à l'article 13 ci-dessus.

ARTICLE 15 : DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES :

Les soumissionnaires qui n'ont pas retiré définitivement leur pli dans les conditions prévues à l'article 14 ci-dessus, resteront engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Si, dans ce délai, la commission de l'appel d'offres estime n'être pas en mesure d'exercer son choix, le maître d'ouvrage peut proposer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la prolongation de ce délai. Seuls les soumissionnaires qui ont donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage restent engagés pendant le nouveau délai.

ARTICLE 16 : FRAIS DE PRESENTATION DES OFFRES :

Le concurrent supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. Le maître d'ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenu de les payer, de n'importe quelle façon que se déroule le processus de consultation et quelque en soit le résultat.



ARTICLE 17 : EXAMEN ET JUGEMENT DES OFFRES :

L'examen des offres sera effectué par une commission désignée à cet effet, conformément à l'article 35 du règlement précité. Les membres de la commission sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui concerne les éléments portés à leur connaissance.

Les travaux de cette commission se dérouleront conformément aux dispositions des articles 36, 38, 39 et 40 du règlement précité.

Les offres seront évaluées comme suit :

Phase 1 : Analyse préliminaire des offres.

Cette analyse tend à s'assurer de la conformité des pièces produites par rapport aux stipulations du dossier d'appel d'offres. Elle se conclue par :

- Soit l'acceptation du dossier du soumissionnaire ;
- Ou le rejet du dossier du soumissionnaire pour non-conformité avec le dossier d'appel d'offres.

Phase 2 : Appréciation de l'offre financière

Les concurrents qui ont réussi la phase 1 seront jugés sur la base de l'offre financière. Sous réserve des vérifications et corrections, le cas échéant, l'offre la plus avantageuse est la moins disante.

ARTICLE 18 : ECLAIRCISSEMENT SUR LES OFFRES :

La commission peut, avant d'émettre son avis, convoquer, par écrit, les soumissionnaires auprès desquels elle juge nécessaire d'obtenir tout éclaircissement sur leurs offres, ces éclaircissements, à formuler par écrit, doivent se rapporter uniquement aux documents contenus dans les plis.

ARTICLE 19 : ANNULATION DE LA CONSULTATION :

Les conditions d'annulation sont régies Conformément aux dispositions de l'article 45 du Règlement précité.

ARTICLE 20 : SIGNATURE DU MARCHÉ :

Le soumissionnaire attributaire sera invité à se présenter au siège de l'Agence afin de signer le marché. A défaut de satisfaire à cette obligation dans un délai de 15 jours à dater de la réception de la convocation, le maître d'ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

ARTICLE 21 : RESULTAT DEFINITIF DE L'APPEL D'OFFRES :

Les résultats d'examen des offres sont affichés dans les locaux de l'Agence, ces résultats sont également publiés au portail des marchés public de l'Etat prévu à l'article 130 du Règlement précité.

ARTICLE 22 : LA MONNAIE DANS LAQUELLE LE PRIX DES OFFRES DOIT ETRE FORMULE

La monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulée ou exprimée est le Dirham Marocain.

LE MAITRE D'OUVRAGE

LE SOUMISSIONNAIRE
LU ET APPROUVE
(MENTION MANUSCRITE)

Signature
Directeur de l'Agence
Urbaine de Beni Mellal
Mohamed AUBAHA



LISTE DES ZONES A COUVRIR PAR DES PHOTOS AERIENNES

Commune	Douars	Prise de vues		Restitution	
		Superficie	Liste des coordonnées	Superficie m²	Liste des coordonnées
Sidi Aissa Ben Ali	Ngar	12000000	380300,191900 385100,191900 385100,194400 380300,194400	4510626	384193,193667 384954,193805 384954,194232 383847,194232 380587,193122 380458,192696 382220,192037 383153,192703
Sidi Aissa Ben Ali	Ain Zerka, Msala et Ouled Smida	4522900	383300,196700 382300,196700 382300,195200 383800,195200 383800,196600 384800,196600 384800,197600 384000,197600 384000,198239 382900,198239 382900,197300 383300,197300	298950	383731,198054 383891,197710 383537,197487 383225,197421 383089,197797 383731,198054
Sidi Aissa Ben Ali	Laksour	1300000	390300,195050 389300,195050 389300,193750 390300,193750	379997	389393,194244 389668,194244 389547,193879 389863,193891 389856,194310 390169,194306 390170,194347 390018,194386 389874,194888 389652,194922
Sidi Aissa Ben Ali	Beni Oune	700000	385800,198700 384800,198700 384800,198000 385800,198000	218135	385120,198517 385611,198577 385643,198440 385600,198160 385384,198141 385197,198231 384974,198193 384967,198361 385044,198381 385120,198517
Sidi Aissa Ben Ali	Lakouahya	1045000	376600,194300 377550,194300 377550,195400 376600,195400	333024	376858,194480 376768,195027 377021,195099 377153,195254 377455,194913 377064,194411
Sidi Hammadi	Ouled Atto Souflya	381700	386851,185101 387401,185101 387401,185795 386851,185795	87837.50	387200,185690 387312,185621 387201,185211 386946,185260
Sidi Hammadi	Sidi Khriss	680000	386850,189800 387700,189800 387700,189000 386850,189000	220437	386955,189479 387038,189586 387383,189701 387524,189683



					387599,189619 387573,189185 387529,189130
Sidi Hammadi	Deroua	546000	390420,190400 391200,190400 391200,189700 390420,189700	142660	390567,190296 391017,190234 391012,190070 391072,190061 390989,189841 390828,189893 390796,190020 390552,190056 390567,190296
Ouled Zmam	Lamrabta	1550000	374500,196950 373500,196950 373500,195400 374500,195400	643784	373994,196829 374414,196063 374215,196063 374215,195518 373728,195518 373601,196318 373739,196362 373761,196599
Ouled Zmam	Dahra	4600000	371600,195800 369300,195800 369300,193800 371600,193800	1864073	369418,194917 370975,195652 371453,194735 369812,193924 369418,194917
Ouled Zmam	Aribat	2250000	366800,193500 368300,193500 368300,195000 366800,195000	1132193	367255,194661 367964,194878 368086,194547 368186,193605 366904,193736
Ouled Zmam	Beni Aoun2	1820000	383900,200050 385200,200050 385200,201450 383900,201450	861175	384575,201240 385088,201337 385088,200195 384533,200195 384222,200380 384087,200685
Ouled Zmam	Oulad Zahra	722500	381700,197400 382550,197400 382550,198250 381700,198250	230230	382047,198116 382426,197956 382321,197572 381998,197561 381806,197823
Hel Merbaa	Oulad Ayoubé	2240000	385900,210300 384300,210300 384300,208900 385900,208900	816797.50	385366,209106 384939,209264 384457,209849 385154,210154 385350,210154 385799,209459
Hel Merbaa	Oulad Yaala	4651200	388100,202300 390000,202300 390000,204748 388100,204748	2111024.50	388532,204376 388868,204616 389267,203728 389625,203728 389816,203555 389857,202984 388782,202386 388397,202725 388306,204019
Hel Merbaa	Hal Manzal	840000	387500,201100 386800,201100 386800,199900	466761	386905,201010 387376,201010 387376,200019



			387500,199900		386905,200019
El Khalfia	Lablane	1058964	396945,212829 398019,212829 398019,211843 396945,211843	414975.50	397165,211913 397606,212028 397497,212415 397894,212313 397951,212490 397198,212760 397026,212193
El Khalfia	Oulad Ziane et Jallal	16320000	400700,215500 403900,215500 403900,210400 400700,210400	4789611	402110,211381 401483,213044 401699,214016 400942,215009 401429,215280 402452,213841 402441,212981 402895,213013 403805,211642 403252,210636
Had Bradia	Oulad Ahmed Bradia	2060000	392600,208500 392400,208500 392400,207800 393300,207800 393300,208400 393600,208400 393600,209100 394100,209100 394100,210100 393300,210100 393300,209100 392600,209100	145624.50	393199,208117 393128,207931 392978,208021 392599,208268 392574,208316 392633,208397 392756,208352 392858,208405 392980,208367 393199,208117
Had Bradia	Oulad Ghanem			343278	393466,209011 392764,209011 392764,208522 393466,208522
Had Bradia	Oulad Massoud			290640.50	393429,209757 393429,209255 393792,209255 393920,209538 393999,209897 393895,209939
Had Bradia	Oulad Aamar	1000000	390700,208700 391700,208700 391700,207700 390700,207700	303114.50	391226,208592 390897,208347 390853,208078 391399,207766 391523,207934
Had Bradia	Oulad Malek	810000	399000,206900 399900,206900 399900,206000 399000,206000	303034	399099,206815 399099,206591 399242,206385 399334,206168 399596,206168 399596,206440 399817,206440 399817,206622 399552,206798 399386,206710 399231,206818
Had Bradia	Hadrane	880000	395800,205100 396900,205100 396900,204300	252800	396358,204652 396742,204912 396832,204707



			392800,204300		396588,204520 396224,204376 395890,204705 395890,205028 396056,204982 396016,204757
Had Bradia	Ahl Souss	630000	393500,204600 392800,204600 392800,203700 393500,203700	199913	393401,204480 393401,204361 393230,203821 393043,203821 392956,204033 393066,204237 393066,204480 393401,204480
Had Bradia	Oulad Ahmed Ouled Idriss	522500	393900,200900 394850,200900 394850,201450 393900,201450	148963	394732,201333 394732,201278 394491,201100 394524,201022 394469,200983 394423,201045 394327,200968 394034,201295 394034,201333
Had Bradia	Laajana et Lahlama	4305000	392550,200300 390500,200300 390500,198200 392550,198200	1458691.50	391852,199772 391590,199479 391104,199581 390949,199442 390696,198696 391291,198347 391691,198840 391691,199064 391920,199064 392474,199376 392185,200205 391852,200205
Had Bradia	Charika	1890000	389700,195600 390600,195600 390600,197700 389700,197700	584939	390301,197560 390502,197560 390502,196631 389968,195768 389793,195768
Had Bradia	Oulad Riah	822848	390695,201790 389863,201790 389863,200801 390695,200801	446992	389952,201693 390566,201693 390566,200965 389952,200965
El krifate	El Harch	1800000	382000,215000 383200,215000 383200,216500 382000,216500	619838	382259,215612 382529,216112 382807,216055 382854,216394 383057,216333 383057,215384 382427,215384 382338,215109 382153,215176
Beni Chegda	Oulad Ahmed	2380000	351100,208800 349400,208800 349400,207400 351100,207400	1027611.50	350167,208654 350967,208351 350790,207576 350318,207545 349645,207731 349283,208234



					350167,208654
Beni Chegda	Oulad Ali Dhirat	5800000	361400,210700 363400,210700 363400,207800 361400,207800	2400558.50	361690,210387 362510,210508 363317,208768 362848,207967 362425,207967 362247,208112 362331,208639 361732,209725
Beni Chegda	Lamjama	4560000	346400,201300 348300,201300 348300,203700 346400,203700	2122546.50	346952,203496 347767,203524 347744,202826 348107,202585 347794,201468 347105,201549 346842,201735 346578,202244 346838,202634 346952,203496
Beni Chegda	Oulad Yaich Gharbiyine	5400000	348150,211800 350150,211800 350150,214500 348150,214500	2483548.50	349017,214374 349470,214326 349423,214130 349945,213940 349829,213449 350005,213208 349820,212507 349172,211962 348694,212172 348720,212893 348317,212964 348366,213471 348734,213416 349017,214374
Beni Chegda	Oulad Yaich Charkiyyine	1300000	353800,212300 352800,212300 352800,211000 353800,211000	503303.50	353539,212177 353637,211629 353497,211323 353288,211142 353119,211142 352942,211476 352942,211765 353170,211765 353170,212177 353539,212177
Beni Chegda	Oulad Bouharou	2880000	357600,209500 359200,209500 359200,207700 357600,207700	1103232	358884,209148 358985,208200 358814,208205 358733,207939 358507,207983 358474,208357 357790,208217 357759,208520 357846,208962 358497,209311
Beni Chegda	Lakhlat	3520000	348800,205500 350400,205500 350400,203300 348800,203300	1232508.50	349069,203525 349069,204253 349303,204296 349303,205136 349113,205180 349113,205366



					350082,205241 349941,205084 349565,204814 349675,204472 350182,204620 350182,204238 350010,204238 349923,203720 349224,203525
Beni Chegda	Lakrada	1820000	357600,212000 356300,212000 356300,210600 357600,210600	844480	356531,211892 357359,211818 357490,211121 356975,210791 356404,211288
Beni Oukil	Oulad Ayad Od Ali	2520000	364100,215900 362700,215900 362700,214100 364100,214100	1108754	362824,215565 363477,215742 363634,215391 363680,215115 363938,215126 363853,214456 363657,214183 363232,214397 362936,214322 362932,214549 363083,214845 363092,215057 362923,215115
Beni Oukil	Oulad Sassi	3570000	374200,222300 372500,222300 372500,220200 374200,220200	1514910	373774,220562 372687,220359 372687,220543 372862,220857 373003,220962 373003,221168 372758,221168 372758,221561 373490,222116 374002,221602
Dar Ouled Zidouh	Ouled Nifaoui	2730000	360300,189700 359000,189700 359000,187600 360300,187600 360300,189700	814688.50	359436,188847 359769,189478 360098,189478 359971,188318 359757,187766 359175,187766 359175,188056 359498,188056 359610,188625
Dar Ouled Zidouh	Ouled Slimane & Ouled Hamza	8340000	360300,189500 362000,189500 362000,192900 359500,192900 359500,189700 360300,189700	4045807.50	360589,191999 360410,192087 360655,192671 361093,192736 361795,191816 361445,191597 361692,189942 361070,189663 360691,190024 360135,190202 359726,190499 359612,191559 360261,191559



Dar Ouled Zidouh	Lahlaf	3990000	365700,190400 367800,190400 367800,192300 365700,192300	1488610.50	365847,190827 365848,191520 366049,191479 366541,191375 366555,191781 367036,191724 367115,192103 367425,192103 367411,191487 367497,191274 367497,191123 367150,191123 367150,190764 366939,190521 366447,190521 366447,190827
Dar Ouled Zidouh	Mgharir	3750000	363000,191500 365500,191500 365500,193000 363000,193000	370235	363136,192620 363416,192800 363735,192883 364010,192579 363999,192436 363938,192278 363143,192394 363136,192620
Dar Ouled Zidouh	Ouled Ali Mhamed			841940.50	364416,192435 365364,192416 365416,192351 365348,192125 365226,191650 364102,191751 363939,192159 364412,192162 364416,192435
	Lahbabza	472394	359123,199286 358538,199286 358538,198479 359123,198479	222166	358619,198987 358786,199046 358750,199200 358938,199245 359100,198580 358652,198576
Dar Ouled Zidouh	Ouled Slimane	1062232	355446,198994 356504,198994 356504,197990 355446,197990	689832	355546,198894 356404,198894 356404,198090 355546,198090
Had Boumoussa	Had Boumoussa	20980000	355400,182000 355400,184800 353000,184800 353000,186800 350800,186800 350800,181000 353600,181000	14381600	355400,182000 353600,181400 351600,181400 351600,186600 352712,186600 352712,184800 355400,184800



ACTE D'ENGAGEMENT : PERSONNE PHYSIQUE

A – Partie réservée à l'Administration

Appel d'offres ouvert sur offres de prix 15/2019 (en lot Unique)

Objet du marché : Exécution d'une prise des vues aériennes numérique en couleur avec stereopreparation et établissement des ortho-images et des plans de restitution par procédé photogrammetrique.

B – Partie réservée au concurrent

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Je (1) soussigné : (Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte ;
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
Inscrit au registre du commerce de : sous le n°
Patente n° : (2)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A, ci-dessus.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- 1) Remets revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres.
- 2) M'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi même, lesquels font ressortir :

- Montant hors TVA (en lettres et en chiffres)
- Taux de TVA (en pourcentage) : 20%.....
- Montant de la TVA (en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise (en lettres et en chiffres).....

L'Agence Urbaine de Béni Mellal se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte bancaire Ouvert à mon nom a : (localité) sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro :

Fait à :, Le :
(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) mettre. « Nous, soussignés ;...nous obligeons conjointement-solidairement (choisir la mention adéquate et ajout au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) ajouter l'alinéa suivant. « désignons (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
- 2) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et l concurrents non installés au Maroc.



Agence Urbaine de Béni Mellal

15/18

Boulevard Mohammed V, BP 569, Béni Mellal, 23000, Maroc
Tél : +212 5 23 48 40 64 - Fax : +212 5 23 48 52 60

Email : aubm@menara.ma
Web : aubenimellal.net



ACTE D'ENGAGEMENT : PERSONNE MORALE

A – Partie réservée à l'Administration

Appel d'offres ouvert sur offres de prix 15/2019 (en lot Unique)

Objet du marché : Exécution d'une prise des vues aériennes numérique en couleur avec stereopreparation et établissement des ortho-images et des plans de restitution par procédé photogrammetrique.

B – Partie réservée au concurrent

POUR LES PERSONNES MORALES

Je (1) soussigné : (Prénom, nom et qualité)

Agissant au mon et pour le compte de : (raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n° : (2)

Inscrit au registre du commerce de : sous le n°

Patente n° : (2)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A, ci-dessus.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- 1) Remets revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres.
- 2) M'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi même, lesquels font ressortir :

- Montant hors TVA (en lettres et en chiffres)

- Taux de TVA (en pourcentage) : 20%

- Montant de la TVA (en lettres et en chiffres)

- Montant TVA comprise (en lettres et en chiffres)

L'Agence Urbaine de Béni Mellal se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte bancaire Ouvert au nom de la société a : (localité) sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro :

Fait à :, Le :
(Signature et cachet du concurrent)



Agence Urbaine de Béni Mellal

Boulevard Mohammed V, BP 569, Béni Mellal, 23000, Maroc
Tél : +212 5 23 48 40 64 - Fax : +212 5 23 48 52 60



Email : aubm@menara.ma
Web : aubenimellal.net



DECLARATION SUR L'HONNEUR : PERSONNE PHYSIQUE

A – Partie réservée à l'Administration

Appel d'offres ouvert sur offres de prix 15/2019 (en lot Unique)

Objet du marché : Exécution d'une prise des vues aériennes numérique en couleur avec stereopreparation et établissement des ortho-images et des plans de restitution par procédé photogrammetrique.

B – Partie réservée au concurrent

Je soussigné :(Prénom, nom et qualité au sein de l'Entreprise)

Numéro de téléphone : numéro du fax :

Adresse électronique :

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte ;

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n° :(1)

Inscrit au registre du commerce de :(localité) sous le n°.....(1)

Patente n° :(1)

N° du compte courant ouvert à mon nom à :(localité) sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro :

Déclare sur l'honneur

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplit les conditions prévues à l'article 24 Règlement relatif aux marchés publics de l'Agence Urbaine de Béni Mellal ;
- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par à l'article 24 du Règlement précité ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal prévues dans les cahiers des Prescriptions Spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc ;
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par une personne interposées à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.
- 6- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par une personne interposée, des promesses des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 7- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement précité.
- 8- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 9- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à:..... le :.....

Signature et cachet du concurrent



DECLARATION SUR L'HONNEUR : PERSONNE MORALE

A – Partie réservée à l'Administration

Appel d'offres ouvert sur offres de prix 15/2019 (en lot Unique)

Objet du marché Exécution d'une prise des vues aériennes numérique en couleur avec stereopreparation et établissement des Ortho-images et des plans de restitution par procédé photogrammetrique.

B – Partie réservée au concurrent

Je soussigné :(Prénom, nom et qualité au sein de l'Entreprise)

Numéro de téléphone : numéro du fax :

Adresse électronique :

Agissant au mon et pour le compte de :(raison sociale et forme juridique de la société), au capital de :

Adresse di siège social de la société ;

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n° :(1)

Inscrit au registre du commerce de :(localité) sous le n°.....(1)

Patente n° :(1)

N° du compte courant ouvert à :(localité) sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro : en vertu des pouvoir qui me sont conférés.

Déclare sur l'honneur

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 24 Règlement relatif aux marchés publics de l'Agence Urbaine de Béni Mellal ;
- 3- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par à l'article 24 du Règlement précité ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal prévues dans les cahiers des Prescriptions Spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc ;
- 4- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par une personne interposées à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par une personne interposée, des promesses des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 6- atteste que ne je suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement précité.
- 7- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 8- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à:..... le :.....

Signature et cachet du concurrent

